

Rapport d'activité

Année 2004

- ✓ **Avant propos**
- ✓ **Entreprises**
- ✓ **Sensibilisation des jeunes**
- ✓ **Collectivités locales**
- ✓ **Relations avec les pouvoirs publics**
- ✓ **Collaborations avec d'autres associations**
- ✓ **Communication**
- ✓ **Conseil d'administration**

Avant propos

Sous la pression de l'opinion publique et des ONG, au premier rang desquelles Transparency International (TI), la lutte contre la corruption a marqué des points en 2004. Parmi les avancées les plus significatives enregistrées depuis un an au niveau mondial, on peut citer :

- le premier bilan d'application de la convention de l'OCDE contre la corruption signée en 1997, qui fait ressortir un constat encourageant dans une quinzaine des pays membres de l'OCDE, dont la France ;
- l'adjonction au Pacte mondial des Nations unies d'un dixième principe prévoyant d' « agir contre la corruption sous toutes ses formes » et sa signature par plus de 2000 entreprises, dont 370 entreprises françaises ;
- l'engagement public pris à Davos par 62 sociétés, – dont malheureusement une seule française, Areva – du secteur de l'énergie, des mines, de l'ingénierie et de la construction de conduire une politique de tolérance zéro en matière de versement de pots-de-vin dans les appels d'offres internationaux ;
- la volonté affichée par les Nations unies, par les pays donateurs, les ONG et les pays bénéficiaires de sécuriser l'aide humanitaire et l'aide à la reconstruction des pays d'Asie victimes du tsunami ;
- la mise à l'écart de gouvernements et de responsables politiques notoirement corrompus, en Géorgie, en Indonésie, en Ukraine pour n'en citer que quelques uns.

Des signes encourageants donc mais nous mesurons aussi combien il reste de chemin à parcourir. Pour ne citer qu'un seul chiffre : dans son rapport mondial 2005, TI évalue à 300 milliards de dollars le montant des pots-de-vin versés chaque année dans le monde à l'occasion de marchés publics.

C'est la raison pour laquelle nous adressons un appel pressant aux pays du G7, en particulier au gouvernement et au parlement français, pour qu'ils engagent sans délai le processus de ratification de la convention des Nations unies contre la corruption.

Nous demandons aux entreprises, sociétés multinationales et PME, de traduire les engagements qu'elles ont pris en véritables programmes d'action contre la fraude, la corruption et le blanchiment. TI est prête à travailler avec elles et met à leur disposition différents outils (Principes de conduite des affaires pour contrer la corruption, Pacte d'intégrité, etc.). Nous avons récemment fait une offre de partenariat aux entreprises françaises signataires du Pacte mondial.

Afin d'élargir la coalition contre la corruption, nous cherchons également à resserrer nos liens avec les élus locaux, les enseignants et les ONG.

L'année 2003 avait été pour TI celle d'un bilan au terme de 10 ans d'existence et de la définition de nouvelles orientations pour l'organisation. Une stratégie pour les 3 à 5 prochaines années au niveau de TI et un programme d'action pour la période 2004-2006 au niveau de sa section française avaient été établis sur la base de consultations.

L'année 2004 a été pour TI (France) la première année de mise en œuvre du programme d'action triennal. Concernant les trois domaines d'action prioritaires, si l'on peut enregistrer des résultats encourageants du côté des entreprises et de la sensibilisation des jeunes, la difficulté de mobiliser les collectivités locales autour de la prévention de la corruption dans les marchés publics s'est confirmée.

Entreprises

TI (France) a concrétisé en 2004 sa volonté d'accompagner les entreprises qui démontrent leur détermination pour contribuer à faire reculer la corruption dans les secteurs d'activité et les territoires où elles opèrent. Un groupe de travail a été spécialement constitué. Son action s'articule autour des deux volets principaux que sont d'une part la mobilisation du secteur privé pour le convaincre d'agir et d'autre part la mise à sa disposition d'outils adaptés et de notre expérience en la matière.

Un dialogue a été engagé avec plusieurs entreprises privées et publiques. Notre partenariat avec la société Lafarge constitue à ce jour la collaboration à la fois la plus approfondie et la plus avancée. Au cours de cette première année de travaux, les partenaires ont appris à mieux se connaître (valeurs, fonctionnement, priorités réciproques). Ils ont renforcé leur relation de confiance. TI (France) a pu en particulier acquérir une meilleure sensibilité aux contraintes d'une grande entreprise engagée dans une démarche anti-corruption. En discutant avec nos équipes sur la prévention des risques de corruption dans le secteur privé, le comité de pilotage de Lafarge a pu de son côté affiner son analyse et commencer à définir des priorités. Les partenaires ont en 2004 notamment porté leur attention sur les points suivants : 1/ analyse des risques, 2/ programme anti-corruption, 3/ déploiement du code de conduite des affaires et du système de déclenchement d'alerte. Certaines mesures novatrices ont déjà été prises par Lafarge en matière de communication. Il est apparu que la définition d'un programme d'action, qui est l'objectif principal, passe par la connaissance préalable de la nature et de l'ampleur de l'exposition éventuelle au risque de corruption. A cet effet, le comité de pilotage de Lafarge a lancé début 2005 une série d'entretiens individuels au sein d'un échantillon représentatif de busines units (« BU »). Outre l'analyse des risques, le travail en 2005 portera principalement sur la définition d'un programme établi en fonction de la nature et de la fréquence des risques qui auront été identifiés et le cas échéant, la préparation d'un guide pratique.

Ces premiers échanges ont conduit notre association à peu à peu rassembler une série d'instruments à destination des entreprises couvrant la veille juridique, l'analyse des risques, la définition des engagements et des règles internes, l'élaboration de programmes d'action articulés des procédures spécifiques (déclenchement d'alerte, formation, évaluation/reporting). Cette panoplie se nourrit largement des formules mises au point au niveau de notre secrétariat international par l'équipe en charge de l'animation des travaux menés autour des « principes de conduite des affaires pour contrer la corruption ». Elle comporte également plusieurs instruments conçus par TI (France), notamment en matière de veille juridique.

Tout ce travail est favorisé par un contexte international devenu réellement propice à l'action ainsi qu'en témoigne en 2004 deux avancées significatives qui se sont inscrites dans le sillage des conventions internationales adoptées ces dernières années. L'adjonction au Pacte mondial des Nations-Unies d'un 10^{ème} principe sur l'extorsion et la corruption a été un message fort donné par des entreprises du monde entier, message confirmé et renforcé par la signature par 62 sociétés transnationales du « Partnership Against Corruption Initiative » (PACI) au sein du Forum économique mondial. Le PACI décline « les principes de conduite des affaires pour contrer la corruption » de TI en les adaptant aux spécificités de secteurs d'activité déterminés. Des lignes directrices ont déjà été publiées pour le secteur du BTP, d'autres sont en cours d'élaboration pour le secteur de l'énergie et pour celui des métaux et minerais. TI a été et demeure étroitement associée à ces deux initiatives. Le Président de TI (France) est intervenu en novembre devant une soixantaine de dirigeants d'entreprises françaises signataires du Pacte mondial pour les encourager à traduire en actions leur engagement contre la corruption.

A l'occasion de la première journée mondiale anti-corruption du 9 décembre, date anniversaire de la signature de la convention des Nations unies à Mérida en 2003, TI (France) et la société d'analyse extra-financière Ethifinance ont adressé un questionnaire aux entreprises du SBF 120 dans le but de réaliser un état des lieux sur les systèmes de prévention de la corruption actuellement en place dans les grandes entreprises françaises. Les 17 réponses reçues – taux assez satisfaisant pour un premier essai – ont mis en lumière qu'un nombre significatif de grands groupes ont déjà mis en oeuvre ou sont sur le point de mettre en oeuvre des formations spécifiques et des systèmes de déclenchement d'alerte. Plusieurs entreprises étudient la mise en place d'indicateurs de suivi. L'étude a aussi révélé une insuffisance dans la prise en compte et l'implication des relations d'affaires et en particulier des agents commerciaux dans la réflexion des entreprises. L'étude est téléchargeable sur le site internet de TI (France). Il est proposé de la renouveler en 2005.

Au terme de cette première année d'existence, l'équipe « partenariats entreprises » s'est fixé pour objectif de travailler simultanément avec plusieurs grandes entreprises sur le modèle de collaboration en cours avec la société Lafarge. Elle souhaite de plus aujourd'hui engager le dialogue avec le monde des PME. TI (France) mobilise et consulte actuellement dans cette perspective plusieurs organisations proches des PME dans le but de déterminer la meilleure manière de sensibiliser ce public aux enjeux de dispositifs destinés à prévenir la corruption et pour lui présenter des solutions concrètes.

Sensibilisation des jeunes

TI (France) a poursuivi ses interventions dans les grandes écoles et universités (Ecole Supérieure des Travaux Publics, ENA, HEC, IEP Paris, ESCP, Université Paris XII...). L'association a élargi en 2004 son réseau de contacts au sein de l'enseignement supérieur et arrêté les modalités d'un partenariat-type avec les enseignants et chercheurs. Un recensement des travaux de recherche conduits en France sur les thèmes de la fraude, du blanchiment et de la corruption sera achevé avant l'été 2005. Un partenariat sera proposé

aux enseignants/chercheurs dont les axes de recherche présenteront le plus intérêt. TI (France) est déjà associée au Master « Prévention des fraudes et du blanchiment » mis en place par l'université Robert Schuman de Strasbourg.

TI (France) contribue aux travaux de l'ADERSE^[1] visant à définir le contenu des enseignements relatifs à la responsabilité environnementale et sociale des entreprises. A l'image de notre action au sein du CNDD^[2], l'enjeu est également de faire reconnaître la lutte contre la corruption comme composante incontournable du développement durable. Une collaboration de même nature est en cours avec le CCIAS^[3] qui définit des normes pour le contrôle des connaissances des futurs auditeurs sociétaux.

Beaucoup reste toutefois à faire pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour sensibiliser les plus jeunes. TI a publié à leur intention une édition spéciale du « Corruption fighters' tool kit ». Cette brochure passe en revue une dizaine de projets engagés dans différents pays, qui constituent autant de références pertinentes dont notre action en France pourra s'inspirer.

Collectivités locales

Le groupe de travail qui était chargé d'étudier les moyens susceptibles de réduire les risques de corruption qu'aurait pu susciter le nouveau train de décentralisation en cours, a achevé ses travaux et remis ses conclusions au gouvernement. Son rapport suggère neuf mesures concrètes et invite à approfondir quatre orientations de portée plus générale.

Une avancée importante est à mettre au crédit de la section allemande de TI. La structure responsable de la construction du futur aéroport international de Berlin a décidé d'appliquer le pacte d'intégrité de TI à tous les contrats en lien avec ce projet de 7 milliards d'euros, continuellement repoussé depuis 10 ans en raison notamment de scandales de corruption. Après quelques précédents en Amérique Latine, puis en Asie et en Europe, c'est la première fois que le pacte d'intégrité est retenu pour un projet d'une telle dimension. Il est à espérer que cela facilitera la promotion par les sections nationales de TI du pacte d'intégrité à travers le monde.

TI (France) a de son côté établi de nouveaux contacts avec des élus pour faire valoir les avantages que pourrait trouver une collectivité locale à adopter le « pacte de transparence », adaptation du pacte d'intégrité au contexte français. L'avis de plusieurs personnalités spécialistes des marchés publics, qui ont porté une appréciation positive sur le pacte de transparence et sa validité juridique, et certains infléchissements en cours de la réglementation de l'Union européenne permettent d'espérer une prochaine évolution sur ce point.

Relations avec les pouvoirs publics

TI (France) continuera en 2005 à intervenir auprès des pouvoirs publics pour que la France ratifie rapidement la convention des Nations Unies contre la corruption. Au moment où ces lignes sont écrites, seuls 19 États sur 118 signataires l'ont ratifiée. Aucun grand pays du Nord ne figure parmi eux. Dans une déclaration commune sur la transparence au sommet de Sea Island de juin 2004, les États membres du G8 ont pourtant pris l'engagement de procéder à cette ratification dans les plus brefs délais.

TI (France) a répondu à un questionnaire du secrétariat international de TI sur l'application de la convention OCDE de 1997 pendant les 12 mois qui ont suivi la publication du rapport d'examen de la France dit de « phase II ». Les réponses ont été regroupées avec

celles de quinze autres sections pour produire un rapport d'étape qui a été présenté au groupe de travail de l'OCDE chargé de suivre la mise en œuvre de la convention. La France qui a engagé à ce titre plusieurs procédures et a créé dans le cadre de la loi dite « Perben II » une "Brigade centrale de lutte contre la corruption" ainsi que des chambres spécialisées au sein de huit cours d'appel, apparaît comme un des pays qui se sont le plus sérieusement attachés à appliquer cette convention.

Le parlement français a d'autre part voté le 3 février 2005 les lois autorisant la ratification des conventions civile et pénale du Conseil de l'Europe adoptées en 1999.

Le groupe de travail sur le déclenchement d'alerte a présenté en octobre au gouvernement ses propositions visant à favoriser le développement de cette procédure en France. Les propositions recommandent notamment des mesures législatives afin de protéger ceux qui donnent l'alerte. Ce rapport a été la première étude publiée sur ce sujet dans notre pays. Sa diffusion a suscité de nombreuses marques d'intérêt. Une table-ronde sera organisée sur ce thème en avril 2005, en partenariat avec le Cercle d'Ethique des Affaires et Secure Finance.

TI (France) a continué en 2004 à participer aux travaux du CNDD. L'examen par le groupe de travail « Préfets » des outils susceptibles d'aider les préfets à mettre en œuvre la politique de développement durable, nous a donné l'occasion de présenter le Pacte d'intégrité de TI. TI (France) a également été associée au premier examen de la politique de développement durable de la France par un comité constitué de représentants de l'ONU et de quatre pays pairs. Des recommandations ont été faites à l'Etat français dans un rapport dont la parution est attendue au printemps 2005. La future « Charte du fonctionnaire responsable » devrait également être publiée en 2005.

Collaboration avec d'autres associations

Aussi bien au niveau international que français, TI a fait partie en 2004 des organisations les plus actives au sein de la coalition d'ONG « Publish what you pay ! » (littéralement « publiez ce que vous payez ») dont l'objectif est de favoriser au moyen d'une plus grande transparence l'utilisation intègre et durable des revenus publics que les États producteurs de pétrole, gaz et minerais tirent des industries extractives. Au côté de ses partenaires, au premier rang desquels figure en France le Secours Catholique, TI (France) a défendu les options qui lui ont semblé le mieux concilier pragmatisme et progrès vers davantage de transparence dans le cadre de dialogues réguliers avec le gouvernement français, les sociétés (Total, Areva) et les institutions financières internationales. L'engagement du G8, de la Banque mondiale, du FMI, de la BERD, des investisseurs privés et l'adhésion de plusieurs pays à l'Extractive Industries Transparency Initiative (EITI), pilotée par le gouvernement britannique, témoignent sur ce sujet d'une volonté politique qui se renforce et s'étend à un nombre croissant de pays. Pour autant, il reste toujours à définir et appliquer les modalités techniques qui garantiront la mise en œuvre, le contrôle et le maintien de la transparence pour que des populations parmi les plus défavorisées au monde profitent enfin de la manne financière issue de l'exploitation par leur gouvernement des ressources naturelles.

Notre association a répondu à plusieurs invitations et appels à contribution lancés autour du thème des partenariats ONG/entreprises (groupe de travail IFRI / Institut de l'entreprise, groupe de travail ORSE/CSR Europe, contribution au numéro de la revue *Entreprise Ethique* consacré à ce sujet). Elle a continué à être représentée au sein des divers groupes de travail de l'ORSE^[4]. Elle est intervenue à deux reprises dans des manifestations publiques organisées par l'association Anticor, qui regroupe des élus autour du refus de la corruption.

Communication

L'année 2004 aura été celle du lancement du site Internet de TI (France)^[5] qui, avec La Lettre de Transparence, donne à l'association un second support régulier d'information et de communication. Comme les années précédentes, des membres de l'association ont pu s'exprimer à travers différents journaux, périodiques, chaînes de télévision et stations de radio. La section française a mis ses moyens à la disposition de ses collègues du Secrétariat international pour l'organisation commune de trois conférences de presse qui ont marqué tour à tour les publications du Rapport mondial sur la corruption 2004 (axé cette année-là sur la corruption politique), de l'Indice 2004 de Perception de la Corruption et du Baromètre mondial 2004 sur la corruption.

La Lettre de Transparence a continué à être diffusée chaque trimestre à environ 5.000 exemplaires, notamment en Afrique. Son audience parmi les sections francophones a pu être mesurée lors de l'Assemblée générale de TI qui s'est tenue à Nairobi et où l'actualisation des statuts de l'organisation a occupé une part importante de l'agenda.

TI (France) a accueilli au mois de mai un séminaire sur la corruption politique co-organisé avec le Conseil de l'Europe. Plusieurs binômes européens (un universitaire et un praticien) ont travaillé pendant deux jours sur les questions de l'indépendance, des moyens et du pouvoir de sanction des organes chargés dans leur pays de veiller à l'application de la législation sur le financement des partis politiques.

Comme les années précédentes, notre association a continué à organiser des conférences dans ses locaux. M. Jermyn Brooks du Secrétariat international de TI a ainsi présenté les « principes de conduite des affaires pour contrer la corruption » de TI, à l'élaboration desquels il avait pris part. M. Olivier de Baynast, ancien représentant français à Eurojust, est venu traiter de l'Europe judiciaire, au regard des grands trafics et de la corruption.

TI et TI (France) sont également intervenus dans plusieurs colloques, séminaires et conférences organisés en France pour présenter les actions de l'organisation ou ses positions sur divers sujets : conférences de l'OCDE (conférence sur la corruption dans les marchés publics, forum du CAD sur la corruption), colloque ADEFI sur la délinquance financière et colloque de l'International Bar Association « The awakening giant of anti-corruption and enforcement ».

Toujours dans le cadre de son rôle d'information, TI (France) a reçu en 2004 cinq délégations de différentes régions chinoises auxquelles elle a présenté TI et ses actions.

Conseil d'administration

À la suite de l'absorption du Crédit Lyonnais par le Crédit Agricole, des responsabilités professionnelles élargies ont été confiées à M. René Wack et l'ont conduit à demander à être déchargé des fonctions de trésorier de l'association. M. André Blanc, inspecteur général des finances honoraire, a été appelé à lui succéder. Afin de lui faire une place au conseil d'administration sans priver celui-ci de la présence de M. Wack, il a été décidé de créer un poste supplémentaire d'administrateur.

Par la suite, M. Jean-Loup Dherse, de moins en moins présent à Paris, a fait savoir qu'il lui était devenu difficile de participer régulièrement aux travaux du conseil et a demandé à

se retirer. Il a été remplacé par M. Emmanuel de Lutzel, responsable marketing stratégique et communication à la banque BNP-Paribas.

Après l'assemblée générale du 26 avril 2004, qui a consacré les décisions qui précèdent, M. Christian Husson a fait savoir que ses charges professionnelles ne lui permettaient plus de continuer à prendre part aux travaux du conseil d'administration de l'association. En application de l'article 8 des statuts, ce dernier a fait appel, pour le remplacer, à M. Christian Dor, chargé des questions de déontologie chez Renault SA – qui se trouve être une des personnes morales adhérentes de notre association – sous réserve de confirmation par la prochaine assemblée générale. Si l'assemblée se prononce dans ce sens, le mandat de M. Dor viendra à expiration en 2007, comme celui de son prédécesseur.

Le conseil a d'autre part estimé, au moment où son site Internet allait entrer en service, que la présence en son sein de M. Hubert Coste, ancien inspecteur général de l'INSEE, qui a joué un rôle central dans la création de ce site, serait particulièrement souhaitable. Il a décidé à cet effet de porter à 16 le nombre des administrateurs, dont les statuts prévoient qu'il est compris entre 5 et 20. et de soumettre cette décision, ainsi que la cooptation de M. Coste, à l'assemblée générale de 2005. Si celle-ci donne son accord, le mandat de M. Coste, d'une durée statutaire de six ans, prendra fin en 2011.

Le mandat de cinq autres administrateurs expire d'autre part en 2005. Il s'agit de Mme Marie Nigon et de MM. Thierry Beaugé, André Blanc, Daniel Lebègue et Emmanuel de Lutzel. Ils sont tous les cinq disposés à le voir renouveler, si l'assemblée en décide ainsi.

^[1] Association des Enseignants en Responsabilité Sociale des Entreprises

^[2] Conseil National du Développement Durable

^[3] Centre de Certification Internationale des Auditeurs Sociétaux

^[4] Observatoire sur le Responsabilité Sociétale des Entreprises

^[5] www.transparence-france.org